

# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

49 indicateurs



[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/)

Version  
numérique  
interactive



Ministère de l'Éducation  
nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche  
Direction générale de  
l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle  
Direction générale de la  
recherche et de l'innovation  
Service de la coordination des  
stratégies de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
Sous-direction des  
systèmes d'information et  
des études statistiques  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Directrice de la publication**  
Isabelle Kabla-Langlois

**Rédacteur en chef**  
Emmanuel Weisenburger

#### **Auteurs**

Feres Belghith  
Marc Bideault  
Julien Calmand  
Joëlle Chazal  
Fabienne Corre  
Jean-Pierre Dalous  
Laurence Dauphin  
Catherine David  
Aurélie Demongeot  
Christophe Dixte  
Laurent Fauvet  
Odile Ferry  
Samuel Fouquet  
Zoé Friant  
Joëlle Grille  
Christophe Jagers  
Martine Jeljou  
Aline Landreau-Mascao  
Frédéric Laurent  
Françoise Laville  
Béatrice Le Rhun

Isabelle Maetz  
Boris Ménard  
Stéphane Montenache  
Virginie Mora  
Claudette-Vincent Nisslé  
Sylvaine Péan  
Laurent Perrain  
Danielle Prouteau  
Justin Quemener  
Chris Roth  
Marguerite Rudolf  
Frédérique Sachwald  
Marie-Laure Taillibert  
Anna Testas  
Fanny Thomas  
Odile Wolber

**Maquettiste (version papier)**  
Corinne Jadas

**Impression**  
Ovation

The background features a dark blue gradient with several overlapping, semi-transparent circles of varying shades. Scattered throughout the scene are numerous small, light-colored geometric shapes, including squares and circles, in shades of yellow, purple, and white, creating a starry or abstract pattern.

L'état  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche en France

# Sommaire

## enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : la santé des étudiants
15	p 40	la vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie
16	p 42	parcours et réussite des étudiants entrés par les filières STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	reprise d'études et insertion
24	p 58	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
25	p 60	la parité dans l'enseignement supérieur

# recherche

26	p 62	l'effort de recherche et développement en France
27	p 64	les dépenses intérieures de recherche et développement
28	p 66	la recherche et développement par catégorie d'entreprises
29	p 68	les dépenses de recherche des principaux organismes publics
30	p 70	le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique
31	p 72	le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
32	p 74	le financement de la R&T par les collectivités territoriales
33	p 76	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
34	p 78	le financement et l'exécution de la R&D en France et dans les entreprises
35	p 80	les moyens humains de la recherche et développement
36	p 82	la parité dans la recherche
37	p 84	les chercheurs en entreprise
38	p 86	le doctorat et les docteurs
39	p 88	l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010
40	p 90	les Jeunes Entreprises Innovantes
41	p 92	la R&D en biotechnologie dans les entreprises
42	p 94	la R&D en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
43	p 96	la recherche en environnement
44	p 98	innovation technologique et recherche publique
45	p 100	la place de la France dans le 7 <sup>e</sup> PCRDT
46	p 102	les publications scientifiques de la France
47	p 104	le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
48	p 106	la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
49	p 108	la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

À la rentrée 2013, le nombre d'étudiants aidés s'établit à plus de 660 000, soit environ 35 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint quasiment 6 milliards d'euros (Md€) en 2013, contre 3,5 Md€ en 1995.



eessr.fr/8/ES/03

Dans l'enseignement supérieur, plus de 660 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière à la rentrée 2013 (*tableau 01*). La proportion d'étudiants aidés est stable par rapport à l'année précédente. Plus d'un tiers des étudiants (34,8 %) inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse (voir ci-contre) sont aidés, proportion nettement supérieure à celle observée avant la rentrée 2008 (29,3 % d'étudiants aidés en 2007, 32,7 % en 2008). À cette date, les plafonds de revenus pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux ont été modifiés à la hausse afin d'accroître le nombre de bénéficiaires. Le nombre de boursiers sur critères sociaux, qui représentent désormais 96 % des étudiants aidés, augmente de 1,7 % en 2013 tandis que le fonds national d'aide d'urgence (ponctuelle et annuelle) est moins fréquemment sollicité. La proportion d'étudiants boursiers est en légère diminution à l'université (34,8 %). Elle est stable en CPGE (27,9 %) et en STS (45,3 %), filière pour laquelle cette proportion est la plus élevée (*graphique 02*). Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales, et fiscales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des allocations, prêts et bourses (y compris aides d'urgence) que verse le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les aides directes comprennent en 2013 l'allocation de logement social (ALS) et l'aide person-

nalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). Des aides indirectes viennent compléter le dispositif. Elles regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2013, le montant total de ces aides aux étudiants était de près de 6 Md€, contre 3,5 Md€ en 1995, soit une hausse de plus de 65 % en prix courants et de 28 % en prix constants (*tableau 03*).

Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître que les seuls bourses et prêts d'honneur versés par l'État, soit, pour la France, environ 1,8 Md€. Ainsi, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales, qui représentent 2,9 Md€ en 2013, ne sont pas prises en compte dans les indicateurs de l'OCDE. Le montant pris en compte dans les comparaisons internationales sous-estime donc le montant total des aides bénéficiant aux étudiants. Si ces aides étaient prises en compte dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'État passerait de 8,0 % à 19,7 % (données de 2011) de la dépense publique d'éducation destinée à l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

**Bourses sur critères sociaux (BCS) :** accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier annuel de 5 500 € (échelon 7). À la rentrée 2013, deux nouveaux échelons ont été créés : l'échelon « 0 bis » permet à la fraction la plus modeste des étudiants de l'échelon 0 de bénéficier d'une aide annuelle de 1 000 € ; l'échelon 7 est destiné aux étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles.

**Aide au mérite :** remplace depuis 2008-09 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. C'est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (1 800 € sur l'année universitaire) accordée à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du Master pour les meilleurs licenciés.

**Aide d'urgence :** depuis 2008-2009, le fonds national d'aide d'urgence remplace les allocations uniques d'aide d'urgence (AUAU) et les allocations d'études.

**Proportion d'étudiants aidés :** se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la 6<sup>e</sup> année des études de santé), en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP, MENESR-DGESIP, CNAF, DGFIP, OCDE.

## 01 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière directe

France métropolitaine + DOM

a) par type d'aide	2000-01	2006-07	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Bourses sur critères sociaux	452 616	475 856	593 057	620 213	629 035	639 884
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	25 332	26 617	30 821
Bourses sur critères universitaires	14 539	12 636	0	0	0	0
Bourses de mérite	497	1 361	549	273	80	14
Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle			65 491	36 181	35 611	34 542
Fonds national d'aide d'urgence annuelle			7 508	5 822	5 636	5 413
Allocations d'études	8 090	10 468	0	0	0	0
Prêts d'honneur	2 858	1 524	0	0	0	0
<b>Nombre d'étudiants percevant au moins une aide(1)</b>	<b>478 600</b>	<b>501 845</b>	<b>665 114</b>	<b>647 101</b>	<b>654 772</b>	<b>664 675</b>
% d'étudiants concernés	28,6	29,4	37,5	36,1	35,1	34,8
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros courants)	2 320	2 585	2 569	2 666	2 701	2 800
b) Bourses par type de formation (2)	2000-01	2006-07	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
<b>Université hors IUFM</b>	<b>335 187</b>	<b>357 847</b>	<b>441 304</b>	<b>460 261</b>	<b>465 690</b>	<b>474 558</b>
% d'étudiants concernés	26,6	28,4	33,8	35,0	35,1	34,8
<b>CPGE et STS</b>	<b>97 989</b>	<b>95 388</b>	<b>114 787</b>	<b>120 258</b>	<b>121 984</b>	<b>123 709</b>
% d'étudiants concernés	35,7	34,2	39,2	41,2	40,6	40,8
<i>dont CPGE</i>	12 361	13 490	20 016	20 916	21 984	22 375
% d'étudiants concernés	17,1	17,6	25,7	26,9	27,7	27,9
<i>dont STS</i>	85 628	81 898	94 771	99 342	100 000	101 334
% d'étudiants concernés	42,4	40,4	44,1	46,3	45,2	45,3

Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence ponctuelle et annuelle (créé en 2008).

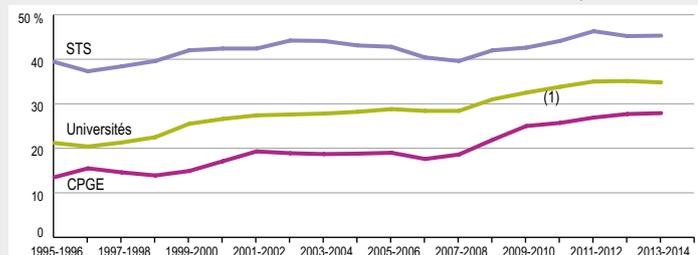
(1) Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2013-2014, 14 242 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle et 936 bénéficiaires touchent les deux FNAU. Il n'est en revanche pas possible de cumuler une BCS et une aide d'urgence annuelle.

(2) Bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires et bourses de mérite.

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

## 02 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM



(1) En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés.

On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENESR-DEPP et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

## 03 Aides aux étudiants (en M€, en %)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2013	Structure 2013 (en %)	Évolution 2013/1995 (en %)	
				en M€ courants	en M€ constants
Aides budgétaires de l'État (a)	2 062,4	3 846,0	66,3	86,5	44,5
<b>Aides directes</b>	<b>1 787,8</b>	<b>3 381,5</b>	<b>58,3</b>	<b>89,1</b>	<b>46,6</b>
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 843,7	31,8	98,7	54,0
Aides au mérite (programme 231 action 1) (1)		47,7	0,8		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 261,7	21,8	87,6	45,4
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	228,4	3,9	21,8	-5,6
<b>Aides indirectes</b>	<b>274,6</b>	<b>464,5</b>	<b>8,0</b>	<b>69,2</b>	<b>31,1</b>
Oeuvres universitaires	253,4	333,9	5,8	31,8	2,1
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	26,0	0,4	103,4	57,7
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	104,6	1,8	1 145,2	865,0
Aides fiscales de l'État (b)	1 067,1	1 422,0	24,5	33,3	3,3
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	21,0	29,2	0,1
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	205,0	3,5	64,0	27,1
<b>Total aides de l'État [a+b]</b>	<b>3 129,5</b>	<b>5 268,0</b>	<b>90,8</b>	<b>68,3</b>	<b>30,5</b>
Versements des régimes sociaux (c)					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	515,2	8,9	37,4	6,4
Versements des universités (d)					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,2	0,3	166,2	106,3
<b>Total autres aides [c+d]</b>	<b>381,2</b>	<b>531,4</b>	<b>9,2</b>	<b>39,4</b>	<b>8,0</b>
<b>Total général [a+b+c+d]</b>	<b>3 510,7</b>	<b>5 799,5</b>	<b>100,0</b>	<b>65,2</b>	<b>28,0</b>

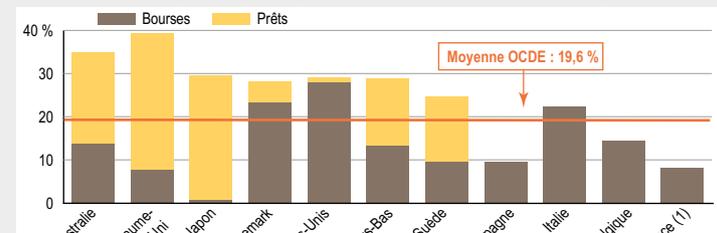
(1) Les aides au mérite ont été mises en place en 2008.

(2) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

Sources : MENESR-DGESIP, CNAF, ministère des Finances et des Comptes publics (DGFI)

## 04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2011)

en % de la dépense publique d'éducation consacrée au supérieur



(1) Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 19,7 % en 2011.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2014.



# table des sigles et abréviations

<b>ACOSS</b> : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	<b>CNES</b> : Centre national d'étude spatiale.
<b>ADEME</b> : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	<b>CNRS</b> : Centre national de la recherche scientifique.
<b>AES</b> : [Filière] Administrative économique et sociale.	<b>CNU</b> : Conseil national des universités.
<b>ALS</b> : Allocation de logement à caractère social.	<b>COM</b> : Collectivités d'outre-mer.
<b>ANDRA</b> : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	<b>CPER</b> : Contrat de projet État-Région.
<b>ANR</b> : Agence nationale de la recherche.	<b>CPES</b> : Classe préparatoire aux études supérieures.
<b>ANRS</b> : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	<b>CPGE</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles.
<b>APL</b> : Aide personnalisée au logement.	<b>CROUS</b> : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
<b>ASU</b> : Administration scolaire et universitaire.	<b>CSTB</b> : Centre scientifique et technique du bâtiment.
<b>ATER</b> : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	<b>CTRS</b> : Centre thématique de recherche et de soin.
<b>ATSS</b> : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	<b>CUFR</b> : Centre universitaire de formation et de recherche.
<b>AUAU</b> : Allocation unique d'aide d'urgence.	<b>DAEU</b> : Diplôme d'accès aux études universitaires.
<b>BCS</b> : Bourses sur critères sociaux.	<b>DCG</b> : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
<b>BEP</b> : Brevet d'études professionnelles.	<b>DEA</b> : Diplôme d'études approfondies.
<b>BRGM</b> : Bureau de recherches géologiques et minières.	<b>DEG</b> : Droit, économie, gestion.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur.	<b>DERD</b> : Dépense extérieure de recherche et développement.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur agricole.	<b>DERDE</b> : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
<b>CAP</b> : Certificat d'aptitude professionnelle.	<b>DESCF</b> : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
<b>CBPRD</b> : Crédits budgétaires publics de R&D.	<b>DEPP</b> : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
<b>CEA</b> : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	<b>DESS</b> : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
<b>CEPA</b> : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	<b>DEUG</b> : Diplôme d'études universitaires générales.
<b>Céreq</b> : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	<b>DEUST</b> : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
<b>CFA</b> : Centre de formation d'apprentis.	<b>DGCL</b> : Direction générale des collectivités locales.
<b>CHU</b> : Centre hospitalier universitaire.	<b>DGESIP</b> : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
<b>CIFRE</b> : Convention industrielle de formation par la recherche.	<b>DGESCO</b> : Direction générale de l'enseignement scolaire.
<b>CIR</b> : Crédit d'impôt recherche.	<b>DGFIP</b> : Direction générale des finances publiques.
<b>CIRAD</b> : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.	<b>DGRH</b> : Direction générale des ressources humaines.
<b>CITE</b> : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).	<b>DGRI</b> : Direction générale de la recherche et de l'innovation.
<b>CLCC</b> : Centre de lutte contre cancer.	<b>DIE</b> : Dépense intérieure d'éducation.
<b>CNAF</b> : Caisse nationale d'allocations familiales.	<b>DIEO</b> : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
<b>CNAM</b> : Conservatoire national des arts et métiers.	<b>DIRD</b> : Dépense intérieure de recherche et développement.
	<b>DIRDA</b> : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.

**DIRDE** : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.

**DNB** : Diplôme national du brevet.

**DNRD** : Dépense nationale de recherche et développement.

**DNRDA** : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.

**DNRDE** : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.

**DNTS** : Diplôme national de technologie spécialisée.

**DOM** : Département d'outre-mer.

**DRT** : Diplôme de recherche technologique.

**DSCG** : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

**DUT** : Diplôme universitaire de technologie.

**ENS** : École normale supérieure.

**EPA** : Établissement public à caractère administratif.

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale.

**EPSCP** : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

**EPIC** : Établissement public à caractère industriel et commercial.

**EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique.

**ES** : Économie et social.

**ESA** : Agence spatiale européenne.

**ETI** : Entreprises de taille intermédiaire.

**ETP** : Équivalent temps plein.

**EUMETSAT** : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

**FNAU** : Fond national d'aide d'urgence.

**FSDIE** : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

**HDR** : Habilitation à diriger des recherches.

**HCRES** : Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**IAE** : Institut d'administration des entreprises.

**IEP** : Institut d'études politiques.

**IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

**IFSTTAR** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

**IFSI** : Institut de formation en soins infirmiers.

**INALCO** : Institut national des langues et civilisations orientales.

**INCA** : Institut national du cancer.

**INED** : Institut national d'études démographiques.

**INERIS** : Institut national de l'environnement industriel et des risques.

**INP** : Institut national polytechnique.

**INPI** : Institut national de la propriété intellectuelle.

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique.

**INRIA** : Institut national de recherche en informatique et en automatique.

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.

**INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

**IPEV** : Institut polaire français Paul Émile Victor.

**IRD** : Institut de recherche pour le développement.

**IRSN** : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

**IRSTEA** : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

**ISBL** : Institution sans but lucratif.

**ITER** : International Thermonuclear Experimental Reactor.

**ITRF** : Ingénieurs techniques de recherche et formation.

**IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres.

**IUP** : Institut universitaire professionnalisé.

**IUT** : Institut universitaire de technologie.

**JEI** : Jeune entreprise innovante.

**L** : Littéraire.

**LEBM** : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.

**LFI** : loi de finance initiale.

**LLA** : Lettres, langues, arts.

**LMD** : Licence, master, doctorat.

**LNE** : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

**LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances.

**LP** : Licence professionnelle.

**LRU** : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

**M1** : Master première année.

**M2** : Master deuxième année.

# table des sigles et abréviations

**MAAF** : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

**MBA** : Master of business and administration.

**MCF** : Maître de conférences.

**Md€** : Milliard d'euros.

**M€** : Million d'euros.

**MEDDE** : Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

**MENESR** : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**MIC** : Micro-entreprise(s)

**MIRES** : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

**MSG** : Maîtrise de sciences de gestion.

**MST** : Maîtrise de sciences et techniques.

**NABS** : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.

**NAF** : Nomenclature d'activités française.

**nd** : non disponible.

**ns** : non significatif.

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques.

**OEB** : Office européen des brevets.

**ONERA** : Office national d'études et de recherches aérospatiales.

**OPCA** : Organisme paritaire collecteur agréé.

**OST** : Observatoire des sciences et techniques.

**OVE** : Observatoire de la vie étudiante.

**PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**PACES** : Première année commune aux études de santé.

**PCEM** : Premier cycle des études médicales.

**PCRDT** : Programme-cadre de recherche et développement technologique.

**PCS** : Professions et catégories sociales.

**PME** : Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s).

**PMI** : Petite(s) et moyenne(s) industrie(s).

**PIA** : Programme Investissements d'avenir.

**PIB** : Produit intérieur brut.

**PR** : Professeur des universités.

**PREDIT** : programme interministériel de recherche et

d'innovation dans les transports terrestre.

**PRES** : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

**R&D** : Recherche et développement.

**R&T** : Recherche, développement et transfert de technologie.

**RNCP** : Répertoire national des certifications professionnelles.

**RTRA** : Réseaux thématiques de recherche avancée.

**S** : Scientifique.

**SHS** : Sciences humaines et sociales.

**SIES** : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études statistiques.

**SISE** : Système d'information pour le suivi des étudiants.

**ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).

**STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

**STG** : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).

**STI** : Sciences et technologies industrielles.

**STIC** : Sciences et technologies de l'information et de la communication.

**STS** : Section de techniciens supérieurs.

**STS [Disciplines]** : Sciences-Technologies-Santé.

**STT** : Sciences et technologies tertiaires.

**TOM** : Territoire d'outre-mer.

**UE** : Union européenne.

**URSSAF** : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

**UT** : Université de technologie.

**USPTO** : United States Patent and Trademark Office.

**VAE** : Validation des acquis de l'expérience.

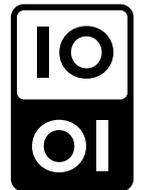
**\$PPA** : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.

### L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Chiffres clés ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/)



### L'Atlas régional des effectifs étudiants 2013-2014

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, juin 2015

### Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 13 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

[publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/](http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/)



### La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 13 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 8<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

[data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/](http://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)



**> Vous recherchez une publication du  
ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de  
la Recherche sur l'Enseignement  
supérieur et la Recherche**

sur internet  
[publication.enseignementsup-  
recherche.gouv.fr](http://publication.enseignementsup-<br/>recherche.gouv.fr)

Courriel  
[contact.eesr@recherche.gouv.fr](mailto:contact.eesr@recherche.gouv.fr)



# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

*L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 49 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



**16 €**

ISSN 1962-2546  
Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 2015  
ISBN 978-2-11-139428-5



Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes  
d'information et des études statistiques  
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05